

Conseil de Paris des 8 & 9 février 2010

Vœu relatif aux propriétés de la Ville de Paris sur le site des Halles

déposé par Jacques Boutault et les éluEs du groupe Les Verts

Considérant que la rénovation du pôle transport des Halles constitue une nécessité, du fait de la saturation du site et de l'évolution des normes de sécurité, et que la Ville doit financer cette rénovation en priorité ;

Considérant que si les usagers quotidiens de la gare d'échanges des Halles rencontrent des difficultés, le centre commercial implanté sur le site est l'un des plus prospères d'Europe ;

Considérant que depuis son lancement, l'évolution du projet a vu s'accroître la part du financement de la rénovation à la charge de la Ville, en même temps que l'augmentation des surfaces commerciales au détriment des espaces publics ;

Considérant les inquiétudes exprimées par des citoyens et des associations de riverains sur l'hypothèse d'une cession des propriétés de la Ville de Paris à un partenaire privé, et d'une diminution des surfaces dévolues aux équipements municipaux et associatifs, au bénéfice des surfaces commerciales, afin d'assurer le cofinancement de la rénovation par un partenaire privé ;

Considérant, dès lors, la nécessité de réaffirmer l'engagement de la Ville de Paris pour une rénovation du site qui ne brade pas le domaine public aux intérêts d'une société privée et permette, au contraire, aux Franciliens de se réapproprier l'espace public ;

Sur proposition de Jacques Boutault et des éluEs du groupe Les Verts, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **La Ville de Paris ne cède aucune des surfaces dont elle est propriétaire sur le site des Halles à des partenaires privés.**